PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 10 novembre 2026 à 19h00, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de madame Chantal Langevin et monsieur Bruno Lemelin.

Nature et effets :

Permettre la création de deux lots avec une largeur au chemin de 14,95 mètres et de 35,72 mètres, alors que la largeur minimale exigée au chemin est de 50 mètres.

Identification du site concerné :

Les lots portant les numéros 1 et 5 sur le plan projet de lotissement de Francis Carrier, arpenteur-géomètre, dossier portant le numéro 2020-212, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situés sur le chemin Garant.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 26e JOUR D'OCTOBRE 2026.

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de madame Chantal Langevin et monsieur Bruno Lemelin à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 26 octobre 2026.

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

2026/10/26
Date